

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## SPRAY HT SUPER + PTFE

Référence 70-89

Selon la Directive de la CEE 91/155

Date de création 30/05/2006 remplace version du 10/06/2003 imprimé le : 11/12/2009

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

#### 1.1 Identification de la substance/préparation

#### **METAFLUX® SPRAY HT SUPER + PTFE**

#### 1.2 Identification de la société/entreprise (dénomination sociale)

SODITEC

24, rue Joseph Marie Jacquard  
F- 67400 ILLKIRCH

Téléphone : 03 88 55 29 40

Télécopie : 03 88 67 85 40

#### 1.3 Numéro d'appel d'urgence/service d'information

ORFILA (Information I.N.R.S) 01 45 42 59 59

### 2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 2.1 Caractérisation chimique

Polyoléfines, huile minérale, huiles et graisses naturelles, polytétrafluoroéthylène, distillats d'hydrocarbures aliphatiques, butane, propane.

#### 2.2 Composants dangereux

Propane-2-ol	<1 %	F ; Xi	R11-36-67	CAS 000067-63-0
Propane	5-10 %	F+	R12	CAS 000074-98-6
Butane	30-35 %	F+	R12	CAS 000106-97-8
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	5-10 %	Xn	R10-65-66-67	CAS 64742-48-9
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	10-19,9 %	Xn ; F ; N	R11-38-51/53-65-67	CAS 64742-49-0

#### 2.3 Indications complémentaires :

Classification et étiquette Xn/R65 ne sont pas requises pour les hydrocarbures <10% dans une préparation conditionnée en aérosol.

CAS N° 64742-48-9 : cette substance contient <0,1% Benzène et ne doit pas être classifiée carcinogène (Nota P).

Application : Lubrifiant.

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 3.1 Phrases R

R12 Extrêmement inflammable.

R 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 67 L'inhalation des vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

#### 3.2 Remarque particulière sur les risques encourus par l'homme et l'environnement.

Risque d'explosion à une température > 50 °C.

La préparation est classée comme dangereuse au sens de la directive 1999/45/EC.

En cours d'utilisation, la formation de mélanges explosifs avec l'air est possible.

Fumer des tabacs contaminés peut causer des fièvres.

### 4. PREMIERS SECOURS

#### 4.1 Remarques générales :

Ne pas laisser les personnes atteintes sans surveillance.

#### 4.2 Inhalation

Faire respirer de l'air frais et demander l'avis d'un médecin.

#### 4.3 Contact avec la peau

Laver à l'eau savonneuse.

#### 4.4 Contact avec les yeux

Rincer aussitôt et abondamment l'œil en protégeant l'œil non atteint.

#### 4.5 Ingestion

Consulter immédiatement le médecin et lui montrer l'emballage et l'étiquette.

Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Inconnu.

## Remarques s'adressant au médecin / dangers éventuels

En cas d'ingurgitation, risque d'étouffement par vomissement mais aussi sans vomissement.

## Remarques s'adressant au médecin / traitement

Traitement symptomatique.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyen d'extinction approprié

Produits d'extincteur en poudre.

Dioxyde de carbone.

Mousse.

### 5.2 Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau.

### 5.3 Risques particuliers résultant de l'exposition à la substance / préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits

Risque d'explosion par échauffement.

### 5.4 Équipement de protection particulier

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

### 5.5 Remarques diverses

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Les précautions individuelles

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

Veiller à assurer une aération suffisante.

### 6.2 Les précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### 6.3 Méthodes de nettoyage/récupération

Endiguer et ramasser avec un produit absorbant (par ex : sable, tourbe, terre).

### 6.4 Remarques complémentaires

Détruire les tabacs contaminés.

Tenir à l'écart des véhicules à moteur (source d'ignition)

## 7. STOCKAGE ET MANIPULATION

### 7.1 Manipulation

#### Précautions lors de la manipulation

Les fumeurs doivent se laver les mains après utilisation.

#### Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Risque d'explosion avec extension du feu et de blessure par la chaleur du feu.

### 7.2 Stockage

#### Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Observer les réglementations nationales.

#### Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Aucune.

#### Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

**Classe de stockage (RFA) : 2B**

**Classe de feu : C**

#### Stabilité du stockage

Durée de stockage : > 24 mois.

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Remarques complémentaires relatives à la configuration des installations techniques :

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

### 8.2 Composants avec leurs valeurs limites aux postes de travail à contrôler :

#### 000067-63-0 Propane-2-ol

MAK	500 mg/m <sup>3</sup> , 200 ml/m <sup>3</sup> - Remarques : Y, DFG
-----	--------------------------------------------------------------------

#### 000074-98-6 Propane

MAK	1800 mg/m <sup>3</sup> , 1000 ml/m <sup>3</sup>
-----	-------------------------------------------------

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

<b>000106-97-8 Butane</b>	
MAK	2400 mg/m <sup>3</sup> , 1000 ml/m <sup>3</sup>
<b>064742-48-9 Vapeurs hydrocarbures</b>	
	1000 mg/m <sup>3</sup> , 200 ml/m <sup>3</sup>
<b>064742-49-0 Vapeurs hydrocarbures</b>	
MAK	1000 mg/m <sup>3</sup> , 200 ml/m <sup>3</sup>

## 8.3 Mesures générales pour protection et d'hygiène :

Eviter d'inspirer les aérosols.

Eviter la contamination des tabacs.

Ne pas mettre de chiffons imbibés de produit dans les poches de pantalon.

**8.4 Protection respiratoire :** En général, ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

**8.5 Protection des mains :** En cas de contamination : gants en nitrile (EN374 . 0,4 mm ; pénétration > 480 min)

**8.6 Protection des yeux :** En général, ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

**8.7 Protection corporelle :** En général, ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État Physique	Aérosol
Couleur	Jaunâtre
Odeur	Odeur d'essence
Point d'éclair	< 0 °C
Limite inférieure d'explosibilité	Env. 1.5 Vol-% Les données se rapportant au gaz propulseur
Limite supérieure d'explosibilité	Env. 11 Vol-% Les données se rapportant au gaz propulseur
Pression de la vapeur	3000-3400 hPa à 20 °C
Densité	0,68 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
Solubilité dans l'eau	Pratiquement insoluble
Solubilité dans un autre produit	Solvants organiques
Teneur du solvant	Env. 27.5 %

**Danger d'explosion :** Risque de formation de mélanges explosifs.

**Informations diverses :** Aucune

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1 Conditions à éviter

Proximité d'une source d'ignition (étincelles, flammes, feu).

### 10.2 Substances à éviter

Aucune.

### 10.3 Produits de décomposition dangereux

En cas de combustion, risque de formation de produits toxiques.

### 10.4 Informations diverses :

Aucune

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Hautement toxique / irritation / sensibilisation

DL 50 aiguë par ingestion	Pas d'information disponible
DL 50 aiguë par contact avec la peau	Pas d'information disponible
CL 50 aiguë par inhalation	Pas d'information disponible
Irritation de la peau	Le produit peut rarement provoquer des rougeurs temporaires de la peau
Irritation des yeux	Légère
Sensibilisation de la peau	Aucune
Sensibilisation des voies respiratoires	Aucune

### 11.2 Toxicité subaiguë - Cancérogène

Toxicité subaiguë	Pas d'information disponible
Toxicité subchronique	Pas d'information disponible
Toxicité chronique	Pas d'information disponible
Cancérogènes	Aucune
Mutagènes	Aucune
Tératogènes	Aucune

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

**Contrôles toxicologiques (informations diverses) :** Aucun.

**Constatations empiriques :** Pas d'expériences négatives.

**Remarques générales :** Aucune.

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

### 12.1 Informations relatives à l'élimination (persistance et dégradation)

**Dégradabilité physico-chimique :** Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eaux doit être évité.

**Biodégradabilité :** Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eaux doit être évité.

**Dégradabilité facile :** Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eaux doit être évité.

**Élimination biologique :** Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eaux doit être évité.

**Dégradabilité selon WRMG :** Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eaux doit être évité.

### 12.2 Mobilité et bioaccumulation potentielle :

Le produit n'a pas été testé. Compte-tenu de sa consistance et de sa faible solubilité dans l'eau, la biodisponibilité est peu vraisemblable.

### 12.3 Effets toxiques sur l'environnement :

**Poisson, daphnie, algues, bactéries :** Pas d'information disponible.

### 12.4 Comportement dans les stations d'épuration :

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eaux doit être évité.

### 12.5 Inhibiteur de respiration des boues activées communales :

**EC50 :** Non déterminé.

### 12.6 Remarques diverses relatives à l'environnement :

**CO, DCO, DBO :** Non déterminé.

**Valeur AOX :** Le produit contient un halogène organiquement lié. Il peut contribuer à la valeur en AOX.

### 12.7 Remarques générales :

COV = 0,192 kg/boîte

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Numéro de la clé de déchets CE

16 05 04 | Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

### 13.1 Recommandations relatives au produit

Aérosol vides : recyclage

Aérosols non-vides : à éliminer avec déchets spéciaux.

### 13.2 Recommandations relatives à l'emballage

Récupération matérielle (CED 150104).

### 13.3 Produit de nettoyage recommandé

Solvants hydrocarbures.

### 13.4 Remarques générales

Vidage complet pour recyclage.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### Transport terrestre et navigation intérieure (ADR/RID/GGVs/GGVE/ADNR) :

Désignation de la marchandise : UN 1950 AEROSOLS, 2,1

N° ONU : 1950

Classe : 2/ Code classification : 5F

PG : -

Remarques : Quantités limitées (LQ2) ; Marque cartonnage : UN 1950 (rhombe)

Mentionner au document de transport : mode de transport suivant le chapitre 3.4 ADR

### Transport maritime (IMDG/GGV) :

Nom technique exact : AEROSOLS

N° ONU : 1950

Classe : 2

PG : -

Polluant marin : Non

Ems : F-D, S-U

Remarques : Mentionner au document de transport : Limited quantities

Marquage cartonnage : AEROSOLS UN1950

### Transport aérien (ICAO/IATA) :

Nom technique exact : AEROSOLS, FLAMMABLE

N° ONU/ID : UN1950

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Classe : 2.1  
PG : -  
Remarques : UN-4G/Y carton prescrit  
Label : Flammable Gas  
Marking : Aerosols, flammable UN1950

## Informations diverses relatives au transport

ADR : fiche d'accident n'est pas prescrite.

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### Identification

F+ Extrêmement inflammable

### Phrases R

12 Extrêmement inflammable.  
52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
67 L'inhalation des vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

### Phrases S

23.3 Ne pas respirer les fumées.  
24/25 Eviter le contact avec la peau et les yeux.  
35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.  
51 Utiliser seulement dans les zones bien ventilées.

### Identification particulière de certaines préparations

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.  
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition – ne pas fumer. Conserver hors de portée des enfants.  
Sans une aération suffisante, la formation de vapeurs explosives est possible.

### Réglementation nationale

Remarques relatives à la limitation d'activité : Aucune  
Classe de danger pour l'eau : 1 classification allemande de pollution des eaux.

## 16. AUTRES INDICATIONS

### 16.1 Formation des utilisateurs

Utiliser les indications de cette fiche de données de sécurité.

### 16.2 Utilisation recommandée et restrictions

Utiliser le produit comme prévu en observant l'étiquetage.

### 16.3 Informations diverses

R11 Facilement inflammable.  
R12 Extrêmement inflammable.  
R36 Irritant pour les yeux.  
R67 L'inhalation des vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.  
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
R65 Nocif : Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  
R38 Irritant pour la peau.  
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R10 Inflammable.

### 16.4 Source des principales informations

Fiches de données de sécurité des matières premières.

Cette fiche complète mais ne remplace pas notre fiche technique. Les informations communiquées ont pour but de guider au mieux l'utilisateur du produit. Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense pas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. Il est à noter que tout produit chimique peut présenter des risques et doit être utilisé avec prudence. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnés a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités. Toute responsabilité est exclue.